

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juillet 2009
à 20 H 30

L'An **DEUX MIL NEUF**, le *dix juillet* à *vingt heures trente*, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs réunions, sous la présidence de *Monsieur Jean-Claude HAVARD*, Maire.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN, HERCOUET BONNIER, MICHEL, VERY DERRIEN,
Messieurs ADAM, CAMPION, CORMIER, DANIGO, EVENOU, FOUCRIT, GIFFRAIN, GODET, JEGOU, LETISSIER, REBILLARD, ROBION, SIMON.

Excusés : Madame GUILLERMIN ayant donné procuration à Monsieur JEGOU ;
Madame CADOT ayant donné procuration à Monsieur CORMIER ;
Madame LESEIGNOUX ;
Madame LEBUF.
Madame ROULLIAUX.

Secrétaire : Monsieur REBILLARD.

-
- *Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2009 est adopté à l'unanimité.*
 - *L'ordre du jour est alors rappelé et complété par les questions diverses suivantes :*
 - *Préemption d'une parcelle en bords de Rance / Monsieur HAVARD ;*
 - *Plus value sur marché voirie La Croix Morel / Monsieur HAVARD ;*
 - *Point Information et animations / Monsieur DANIGO.*

I.) EAU ET ASSAINISSEMENT :

A.) LA QUINOIS

La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : réseaux – Entreprise BTPE pour un montant de 40.404,95 € HT
- Lot n° 2 : contrôle technique – Entreprise STGS – pour un montant de 2.350,00 € HT
- Lot n° 3 : unité de traitement - Entreprise BTPE pour un montant de 55.259,60 € HT.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés et les documents contractuels correspondants.

Les travaux, après accord du Conseil Général, pourraient commencer à la mi-septembre.

B.) CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le SATESE assure l'assistance technique du bon fonctionnement de la station d'épuration.

Afin de pérenniser cette prestation il convient de passer une convention avec le Conseil Général.

Le coût de ce service est de 0,45 € par habitant.

Madame HERCOUET BONNIER souhaite savoir si cette convention est reconductible tacitement.

Monsieur Le Maire précise que celle-ci est valable jusqu'à 2012 et sera reconduite tacitement pour une nouvelle période de trois ans.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention.

C.) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE :

Monsieur JEGOU, Adjoint à l'environnement, présente le rapport établi par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

La commune distribue l'eau à 1.775 abonnés ; sur les 215.207 m³ mis en distribution, 149.312 proviennent des ressources propres (+ 11 %) et 65.895 du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (- 24,5 %).

Le rendement global du réseau est en nette amélioration puisque celui-ci passe de 63,2 % à 74 %.

La part communale de l'abonnement est restée stable (67 € HT), la tarification du m³ a, quant à elle, été revalorisée de 3% passant ainsi de 1 € à 1,03 €, la redevance du SDAEP (Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable) a augmenté de 2% et s'élève à 10,20 € par abonné.

Sur une consommation moyenne de 120 m³, la facture était de 257,84 € TTC, soit une augmentation de 1,89 % pour la collectivité.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE ce rapport.

II.) AFFAIRES SCOLAIRES :

Madame MICHEL donne le compte rendu de la commission du 20 mai.

A.) EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Afin de pouvoir programmer les travaux d'aménagement intérieur de la cuisine, Monsieur Rondel des services vétérinaires a été sollicité.

La commission a pris connaissance de ses remarques concernant la zone d'allotissement : une zone propre à recevoir les containers des satellites devra être mise en place ainsi qu'une zone froide mieux appropriée.

Monsieur CHEVREUIL, architecte, doit établir un estimatif de ces travaux au cours de ce mois.

B.) RESTAURATION SCOLAIRE

L'équipe du restaurant scolaire fabrique environ 45 000 repas durant l'année scolaire dont 9 000 pour Langrolay.

Depuis cinq ans des fruits « bio » sont introduits au menu deux fois par semaine, soit environ 10% de l'alimentation en privilégiant le commerce de proximité.

Les parents d'élèves sont sensibles à la qualité des repas servis et soutiennent cette démarche.

Aussi une étude de marché a été réalisée afin d'envisager de passer à 30 % de produits « bio » dans nos menus, à savoir :

- deux fruits par semaine ;
- deux fromages par semaine ;
- des céréales (1,5 par semaine) ;
- des laitages ;
- des légumes en collaboration avec l'ESAT des Quatre Vaux, de Juin à Novembre.

Le surcoût des denrées est estimé à 0,15 € par repas.

Monsieur CORMIER précise que la commission souhaite que ce surcoût ne soit pas répercuté sur les tarifs.

Monsieur Le Maire souligne l'intérêt du bio produit à l'échelon local, quant aux tarifs, ils seront adoptés par le conseil municipal sur proposition de la commission des finances.

Monsieur JEGOU estime qu'il est difficile de trouver des producteurs locaux, notamment du fait du manque de foncier disponible ce qui pénalise les installations.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et une abstention :
EMET un avis favorable à l'introduction de 30 % de produits bio.

III.) FINANCES :

Madame MICHEL, Adjointe aux finances, donne le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 6 juillet.

A.) EMPRUNT : Désenvasement du Port

Afin de financer les travaux de désenvasement, le budget primitif du Port s'équilibre avec un emprunt de 130.000,00 €.

Après consultation, trois banques ont remis une proposition pour emprunt sur 10 ans à taux fixe :

| BANQUE | TAUX | AMORTISSEMENT | COÛT TOTAL |
|--------|--------------|-----------------|---------------------|
| A | 3.98% | progressif | 158.218,80 € |
| | 3.80% | constant | 155.317,60 € |
| B | 4.13% | progressif | 159.348,00 € |
| | 4.13% | constant | 157.516,00 € |
| C | 4.10% | progressif | 159.559,60 € |

La commission propose de retenir la proposition de la Banque « A » (Crédit Agricole) avec amortissement constant du capital.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents contractuels correspondants.

B.) TARIFS :

- MARCHE : à compter du 01/09/2009

Les tarifs actuels sont les suivants :

- marché estival : 0,50 € du mètre linéaire
- forfait « hiver » : 12 € du mètre linéaire (avec gratuité de la fourniture d'énergie)

La commission propose de revaloriser ces tarifs de la manière suivante :

- 1 € du mètre linéaire pour les non abonnés
- forfait « abonné » de 20 € du mètre linéaire (0,50 € ml x 40 semaines)

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** ces tarifs.

- TERRASSES : à compter du 01/01/2010

Il est proposé d'instaurer un droit de place pour les terrasses de plus de 5m² :

- à l'année : 5 € par m²
- juillet - août : 2 € par m²

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** ces tarifs.

➤ **CANTINE** : à compter du 01/09/2009

L'introduction d'une part plus importante produits bio conduit à une augmentation du repas de 0,15 € aussi est-il proposé de revaloriser les tarifs locaux d'environ 0,10 € et de 0,15 € pour l'extérieur.
Ces tarifs tiennent compte également de l'augmentation normale du coût de la vie.

| ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 | Proposition 2009-2010 En Euros |
|-------------------------------------|---|
| Cantine : | |
| Tarif cantine maternelle | 2.80 |
| Tarif cantine primaire | 2.95 |
| Tarif cantine extérieur | 3.30 |
| Tarif cantine enseignant | 4.17 |
| Langrolay | 2.54 |

➤ Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 abstentions,
VOTE ces tarifs.

➤ **GARDERIE** : à compter du 01/09/2009

La commission propose de revaloriser les tarifs de 1% :

| ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 | Proposition 2009-2010 En Euros |
|-------------------------------------|---|
| Garderie: | |
| Tarif 1 enfant matin | 1.90 |
| Tarif 1 enfant soir | 2.73 |
| Forfait 4 jours 1 enfant | 14.39 |
| Tarif 2 enfants matin | 2.88 |
| Tarif 2 enfants soir | 4.40 |
| Forfait 4 jours 2 enfants | 23.48 |
| Tarif 3 enfants et + matin | 3.68 |
| Tarif 3 enfants et + soir | 5.40 |
| Forfait 4 jours 3 enfants | 28.95 |

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE ces tarifs.

C.) **ADMISSIONS EN NON-VALEUR** : Eau potable

Certaines créances d'eau potable, datant de plusieurs années, ne peuvent être recouvrées par le comptable.

Le montant total de ces créances s'élève à 1.293,63 € (quatre créanciers) aussi la commission propose-t-elle de les admettre en non-valeur.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE ces admissions en non-valeur.

D.) LOTISSEMENT LA CROIX MOREL : Garantie d'emprunt

La SA La Rance, constructeur du futur lotissement, sollicite une garantie de la commune pour l'emprunt nécessaire à la construction des 10 logements locatifs.

- Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la commission, **DONNE** son accord.

E.) OPERATION CAP ARMOR : Mise à disposition de personnel

Dans le cadre de l'organisation de CAP ARMOR, sur la période estivale, la communauté de communes Rance-Frémur a sollicité la mise à disposition de Monsieur Franck DELUGEARD, animateur sportif de la commune.

La communauté de communes prend à sa charge les frais salariaux supportés par la commune sur cette période.

La commission émet un avis favorable.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

IV.) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

A.) EXTENSION ZONE ARTISANALE :

Monsieur SIMON donne le compte rendu de la commission « Développement Economique ».

Celle-ci a validé les travaux d'extension de la Zone Artisanale qui permettent de proposer huit nouveaux terrains viabilisés : six terrains à gauche et deux terrains à droite du Super U.

Certains terrains de la partie ancienne de la zone sont en cours de récupération, leurs propriétaires n'ayant pas déposé de permis de construire dans les délais.

Par ailleurs les deux locataires des Ateliers-Relais envisageraient une acquisition de leurs locaux cette année.

B.) TARIFS DES TERRAINS :

Afin que cette extension soit une opération neutre pour la commune la commission propose de fixer le prix de vente des nouveaux terrains à 18 € TTC du m².

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **VOTE** ce prix de vente

C.) SIGNALETIQUE :

Afin d'harmoniser la signalétique de la Zone Artisanale la commission envisage de prendre l'attache d'une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Il est également proposé de donner des noms de rues afin de faciliter l'accès aux entreprises.

Monsieur CORMIER estime qu'une numérotation serait mieux adaptée.

Monsieur SIMON trouve cette idée intéressante et s'engage à l'étudier.

Il précise également que la future signalétique prendra en compte les besoins formulés par les entreprises sur le questionnaire qui leur a été adressé dernièrement.

V.) LIAISONS DOUCES : VALIDATION D'UN CIRCUIT

Monsieur JEGOU, Adjoint en charge de ce dossier, présente l'avant-projet établi par le Cabinet A'DAO concernant l'aménagement d'une liaison piétonne et cycliste sécurisée entre La Maltournée et les écoles.

Ce cheminement, d'une largeur de 2 mètres, serait réalisé le long de la chaussée et protégé alternativement par une bande végétale et des barrières bois.

Le revêtement serait sablé et, sur certaines intersections, un bicouche ou un béton balayé est envisagé.

Des zones « 30 » seraient aménagées au niveau des écoles publiques et du collège privé.

Un rond-point serait également réalisé aux Mesliers afin de sécuriser l'accès aux écoles publiques.

Madame HERCOUET BONNIER souhaite connaître l'estimatif de ces travaux.

Monsieur JEGOU précise que le bureau d'étude doit encore travailler sur le coût estimatif de ces aménagements ; certains aspects techniques n'étant pas encore totalement arrêtés.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte cet avant-projet sommaire,
DECIDE de procéder à une consultation par appel d'offres et
AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

VI.) PORT ET BORDS DE RANCE : AIRE DE CARENAGE

Monsieur GIFFRAIN, conseiller délégué au Port, présente le compte-rendu de la commission « Port et Bords de Rance » du 13 juin 2009.

La commission a fait le bilan de l'utilisation et de l'entretien des aires de carénage par les chantiers navals.

Dans l'ensemble les entreprises respectent la convention d'entretien des aires de carénage, quelques observations ont été formulées à Estuaire Marine Services.

Par ailleurs la vidange du séparateur d'hydrocarbure va être faite prochainement.

VII.) LOTISSEMENT : PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Une propriété du Port St-Hubert a été vendue en cinq lots.

Afin de viabiliser ces lots il convient de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Le montant de ces travaux étant estimé à 4.422,00 €, Monsieur Le Maire propose d'instaurer une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), du même montant, à la charge du promoteur et en accord avec ce dernier.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **INSTAURE** cette PVR.

VIII.) AVIS SUR UNE INSTALLATION CLASSEE

Monsieur JEGOU précise que la commission « Agriculture- Environnement » a examiné le projet de restructuration – extension du GAEC de St-Goudas (Pleslin Trigavou).

Il s'agit d'un regroupement de deux installations existantes (St Goudas / Pleslin Trigavou et La Ville Daniou / Langrolay-sur-Rance) sur le site de St-Goudas en Pleslin Trigavou.

Le cheptel serait ainsi regroupé sur St Goudas et l'exploitation de La Ville Daniou serait désaffectée.

Le GAEC passerait ainsi d'une superficie de 111 ha à 180 ha.

La commission s'est interrogée sur le plan d'épandage dont une partie est située dans le périmètre de captage éloigné des sources.

Elle n'est pas défavorable au projet mais, compte tenu des remarques formulées par le conseil Général sur le périmètre éloigné, souhaite qu'une attention particulière soit apportée sur les modes d'exploitation de ce secteur.

Un travail de sensibilisation à la protection du périmètre de captage, et aux contraintes sous-jacentes, est à faire en partenariat avec les agriculteurs.

Monsieur FOUCRIT souligne que cette restructuration est conforme aux normes en vigueur.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à ce projet d'installation classée.

IX.) RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF TI-PASS

Monsieur DANIGO, Adjoint aux affaires sportives et culturelles, présente le bilan départemental de l'opération TI PASS pour l'année 2008, année d'expérimentation.

Chaque élève de 6^{ème} s'était vu remettre un chéquier d'une valeur de 70€.

Près de 43 % de ces chèques ont été utilisés dont 98 % pour une adhésion annuelle.

A l'échelle communale 161 chèques ont été utilisés.

Le Conseil Général propose de reconduire cette opération en l'étendant aux élèves de 5^{ème}.

La valeur du chéquier serait de 50 € pour les 6^{ème} et de 30 € pour les 5^{ème}.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le dispositif TI PASS et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions afférentes.

X.) SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC « ECO HABITAT »

Monsieur JEGOU présente l'historique de création de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le projet est né de la volonté d'artisans, porteurs de projets dans le domaine de l'éco-construction.

Une commission a été créée au sein du conseil de développement du Pays de Dinan afin de soutenir le développement de la filière éco-habitat et promouvoir la construction écologique.

Le label « éco-habitat » est attribué selon certains critères :

- Matériaux sains et écologiques ;
- Performance énergétique de l'habitat ;
- Processus de fabrication, de construction et d'acheminement ;
- Respect du paysage et du patrimoine bâti.

Pour se constituer la SCIC a besoin de capitaux, aussi Monsieur JEGOU propose-t-il de souscrire cinq parts (d'un montant unitaire de 50 €).

Cette souscription au capital de la SCIC permet de siéger à son conseil d'administration.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis à cette souscription de cinq parts et **DECIDE** d'adhérer à la SCIC Eco-Habitat.

XI.) QUESTIONS DIVERSES :

A.) Préemption d'une parcelle en bordure de Rance :

La parcelle ZH 268, d'une superficie de 16a 56ca, sur les bords de Rance, dans le secteur des Blossiaux, est en vente au prix de 1 € / m² ; le sentier du littoral la traverse.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'user de son droit de préemption.

B.) Lotissement La Croix Morel :

Le montant des travaux concernant la voirie provisoire doit être actualisé (modification des prix unitaires) à hauteur de 2.955,50 € H.T.

La Direction Départementale de l'Équipement, maître d'œuvre de l'opération, propose donc d'autoriser la poursuite des travaux dans ces conditions.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition et **DECIDE** de poursuivre les travaux.

C.) Point Information / animations estivales :

Monsieur DANIGO rappelle que le Point I ouvrira du 11 juillet au 23 août, des œuvres d'artistes locaux y seront exposés.

Il précise que le mardi 14 juillet, à 23h, le tir du feu d'artifice se déroulera au Port de Plaisance.

Par ailleurs une randonnée contée est organisée à La Matz le 24 juillet prochain avec Marie CHIFF'MINE.

Monsieur DANIGO propose d'instaurer un tarif unique de 3 € (Tickets verts).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition et **DECIDE** de constituer un fond de caisse (auprès de la trésorerie de Dinan-Banlieue) d'un montant de **50 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.
